Fonds d'affectation spéciale pluripartenaire pour la migration (Migration MPTF)

INTRODUCTION

Pour assurer la gestion des migrations internationales dans l'intérêt de tous, une coopération à tous les niveaux et entre tous les acteurs est nécessaire. Conscients de cette réalité, les États Membres des NationsUnies ont appelé à la création d'un fonds destiné à soutenir les efforts de mise en œuvre du Pactemondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (ci-après « Pacte mondial »). En réponse à cet appel, le système des Nations Unies a créé le Fonds d'affectation spéciale pluripartenaire pour la migration (ci-après « le Fonds »), qui est le seul instrument de financement commun consacré à la migration.

Depuis son lancement en juillet 2019, le Fonds a financé 21 programmes, et de nombreux autres sont pré-sélectionnés. Ouvert à tous les États, il est fondé sur les principes directeurs du Pacte mondial, sur sa vision à 360 degrés et sur la nécessité d'assurer une appropriation collective et nationale, tout en veillant à assurer la cohérence au sein du système des Nations Unies. Par ses caractéristiques novatrices – notamment la place importante accordée aux droits de l'homme et sa structure de gouvernance pleinement représentative (Comité de Pilotage) –, le Fonds s'emploie résolument à respecter les normes éthiques les plus élevées et à faire preuve de la plus grande transparence possible. En classant les 23 objectifs du Pacte mondial sous cinq thématiques, le Fonds permet en outre aux contributeurs de soutenir la mise en œuvre du Pacte mondial de la façon la plus équilibrée possible.

Au cours de la période à venir, à savoir d'ici au deuxième examen mondial du Pacte mondial, qui aura lieu en 2026 (Forum d'examen des migrations internationales), tout sera mis en œuvre pour démontrer l'impact positif du Fonds sur la vie et le bien-être des migrants et de leurs communautés, et la nécessité absolue d'assurer une coopération internationale à cette fin.

GOUVERNANCE

Le Fonds est régi par un Comité de Pilotage pluripartenaire présidé par le Directeur général de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), en sa qualité de Coordonnateur du Réseau des Nations Unies sur les migrations (ci-après « le Réseau »).

Inclusivité

Le Fonds est fondamentalement résolu à assurer une représentation large et inclusive à tous les niveaux, notamment en ce qui concerne sa gouvernance. Le Comité de Pilotage se compose de 12 membres : trois membres du Réseau, trois donateurs, trois pays d'origine, de transit et de destination, et trois parties prenantes. Chaque membre accomplit un mandat de trois ans et quatre membres sont remplacés chaque année. En outre, le Fonds organise un forum consultatif annuel, dont l'objectif est de faire le point sur la situation du Fonds et de permettre aux membres du Réseau, aux États Membres et aux parties prenantes d'examiner les opérations actuelles du Fonds et ses orientations futures.

Expertise

Le Comité de Pilotage est secondé par une unité de gestion du Fonds, qui relève du Secrétariat du Réseau des Nations Unies sur les migrations, situé au Siège de l'OIM. La fonction d'agent d'administration (administrateur) a été confiée au Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires du PNUD, qui est le centre d'expertise des Nations Unies en matière de mécanisme de financement commun.

Transparence

Le Fonds est déterminé à mener ses activités dans la plus grande transparence. L'ensemble des décisions prises par le Comité de Pilotage sont rendues publiques, de même que les documents et rapports relatifs aux programmes conjoints et d'autres documents clés. Le portail du Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaire fournit des données financières en temps réel, notamment sur les contributions et les dépenses, qui sont générées directement par son système de comptabilité. Tous les documents sont également disponibles sur le site Web du Réseau.

THÉMATIQUE 1

Promouvoir un discours, des politiques et une planification en matière migratoire fondés sur des éléments factuels et des données.

THÉMATIQUE 2

Protéger les droits de l'homme, la sécurité et le bien-être des migrants, notamment en s'attaquant aux facteurs de vulnérabilité et en atténuant les situations de vulnérabilité dans le contexte migratoire.

THÉMATIQUE 3

S'attaquer à la migration irrégulière, y compris par la gestion des frontières et la lutte contre le crime transnational.

THÉMATIQUE 4

Faciliter la migration régulière et le travail décent, et renforcer les effets positifs de la mobilité humaine pour le développement.

THÉMATIQUE 5

Améliorer l'inclusion sociale et l'intégration des migrants.

PROGRAMMES CONJOINTS

Migration Multi-Partner Trust Fund

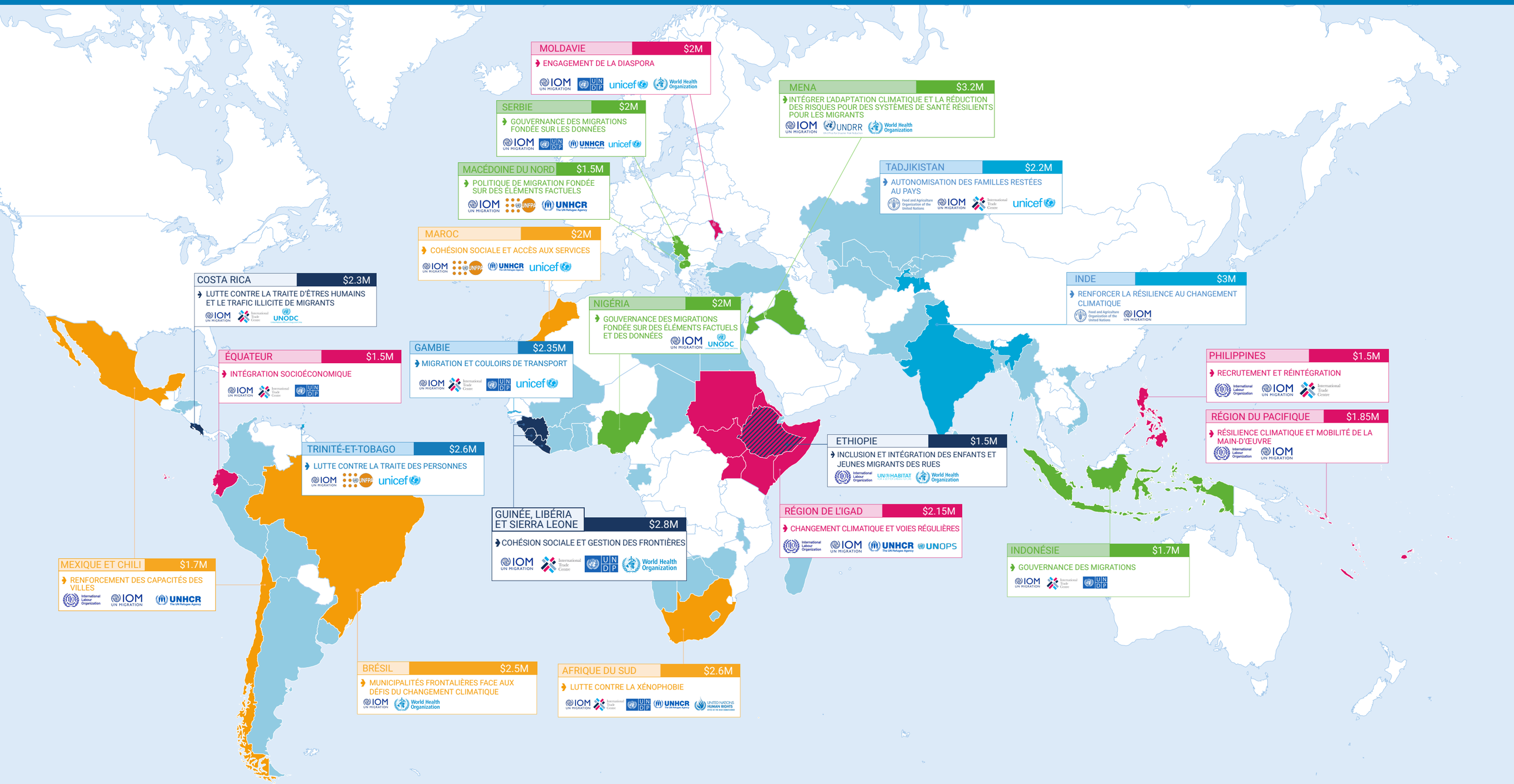

Programmes conjoints pré-sélectionnés

Programmes conjoints financés

* Cette carte n'est fournie qu'à titre d'illustration. Le tracé des frontières et les noms indiqués sur cette carte n'impliquent aucune approbation ou acceptation officielle de la part du Réseau des Nations Unies sur les migrations.

PRINCIPES DIRECTEURS

Le Fonds est pleinement aligné sur les dix principes directeurs du Pacte mondial. Ces principes sont pris en compte dans tous les domaines d'action, de la programmation conjointe au cadre de résultats du Fonds. Ils constituent également les principaux critères de sélection, de suivi et d'évaluation des programmes conjoints.

En particulier, le Fonds adopte, dans toutes ses activités, une approche qui donne la priorité à la dimension humaine et qui mobilise l'ensemble des pouvoirs publics et de la société. Les programmes conjoints font intervenir de manière constructive plusieurs entités gouvernementales d'exécution et/ou administrations locales, ainsi qu'un large éventail de parties prenantes, dont la société civile, les migrants et/ou les communautés touchées par la migration.

Le Fonds veille également au respect des principes relatifs aux droits de l'homme, à la prise en compte de la problématique femmes-hommes et à l'adaptation aux besoins de l'enfant, et utilise des marqueurs qui permettent d'évaluer et de suivre chaque programme conjoint. Il a adopté un marqueur novateur en matière de droits de l'homme, le premier de ce genre parmi les fonds de financement commun des NationsUnies, afin de veiller à ce que les programmes conjoints soient conformes au droit international des droits de l'homme et à ses principes.

En outre, un marqueur portant sur l'adaptation aux besoins de l'enfant a été élaboré. Celui-ci exige des partenaires qu'ils prennent en considération les effets positifs et négatifs potentiels des programmes conjoints sur les enfants, qu'ils soient intentionnels ou non, et que ces programmes soient axés spécifiquement sur les enfants ou non.

Conformément aux principes consistant à mobiliser l'ensemble de la société et à donner la priorité à la dimension humaine, le Fonds a adopté une note d'orientation sur les programmes conjoints afin d'assurer la participation effective de la société civile, des migrants et des communautés à tous les aspects de la programmation (conception, mise en œuvre, gestion et évaluation).

COHÉRENCE AU SEIN DES NATIONS UNIES

A travers son approche globale et ses processus, le Fonds contribue activement à la définition de la position du système des Nations Unies dans le domaine de la migration. La nécessité d'élaborer des programmes conjoints des Nations Unies et l'accent mis sur l'action collective promeuvent la cohérence au sein des Nations Unies et le rôle moteur du Coordonnateur résident des Nations Unies.

Toute proposition de programme conjoint doit être présentée par le Coordonnateur résident des NationsUnies. La coordination et la collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies (ou le réseau des Nations Unies sur les migrations au niveau national, le cas échéant) sont fortement encouragées à chaque étape de l'élaboration et de la mise en œuvre.

À l'instar du Pacte mondial, le Fonds s'appuie sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et reconnaît que les migrations constituent une réalité pluridimensionnelle qui contribue au développement durable des pays d'origine, de transit et de destination, tout comme le développement durable contribue à une gouvernance des migrations efficace et fondée sur des principes. Pour pouvoir bénéficier d'un financement, les programmes conjoints potentiels doivent être évalués afin de déterminer la contribution qu'ils peuvent apporter à cette vision commune.

La création du Fonds répond également à l'appel lancé par les États Membres en faveur d'une utilisation accrue des mécanismes de financement commun interinstitutions au titre du Pacte de financement et dans le cade de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles du système des Nations Unies.

FINANCEMENT au mois de janvier 2024

ALLEMAGNE	19,569,912 USD
ÉTATS-UNIS	10,000,000 USD
DENMARK	6,588,103 USD
ROYAUME-UNI	6,262,133 USD
FRANCE	3,849,601 USD
PAYS-BAS	3,781,000 USD
NORVÈGE	3,776,692 USD
ESPAGNE	1,072,406 USD
SUÈDE	938,159 USD
PORTUGAL	604,927 USD
MEXIQUE	450,000 USD
UNITED METHODIST COMMITTEE ON RELIEF	150,000 USD
PHILIPPINES	126,402 USD
ROBERT BOSCH STIFTUNG GMBH	63,121 USD
IRLANDE	55,569 USD
CHYPRE	39,402 USD
LUXEMBOURG	26,307 USD
THAÏLANDE	25,000 USD
TÜRKIYE	20,000 USD
BANGLADESH	12,007 USD
MAROC	10,000 USD
AZERBAÏDJAN	5,000 USD

MODALITÉS DE CONTRIBUTION

Tout État Membre, organisme régional, organisation intergouvernementale, organisation nongouvernementale, entreprise, fondation ou particulier peut contribuer au Fonds. Chaque contributeur signera un accord de contribution avec le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires, qui est l'Agent d'administration du Fonds (administrateur).

L'accord de contribution utilisé pour le Fonds (« l'Arrangement administratif standard ») a été élaboré par le Groupe des Nations Unies pour le développement durable, en consultation avec les États Membres, et est déjà utilisé dans le cadre de plusieurs autres fonds de financement commun des Nations Unies.

Les donateurs sont vivement encouragés à fournir des contributions sans affectation spéciale afin que l'ensemble des ressources puissent être allouées collectivement et stratégiquement à des programmes par le Comité de Pilotage, selon l'approche à 360 degrés.

L'affectation de fonds aux cinq thématiques est toutefois acceptée et peut être indiquée dans l'accord de contribution.

Migration MPTF Fund Management Unit
UN Network on Migration Secretariat
17, Route des Morillons, P.O. Box 17
CH 1211 GENEVA 19, SWITZERLAND

Migration Multi-Partner Trust Fund

E. migrationmptf@iom.int
W. migrationnetwork.un.org/mptf
W. mptf.undp.org/factsheet/fund/MIG00